



Le ministre de l'Administration territoriale, Paul Atanga Nji, a demandé dans un message Fax du 21 juillet 2020, au gouverneur de la région du Littoral, Samuel Dieudonné Ivaha Diboua, de lui « faire parvenir la liste des chefferies et chefs traditionnels » de sa « circonscription administrative ».

Par ailleurs, le super chef de terre a instruit au gouverneur de signaler les cas de vacance et de contestation dans les chefferies de 2^e et 3^e degrés. La démarche, selon le Minat, vise à combler les vides constatés « dans la perspective de la mise en place des conseils régionaux ».

Pour le cas spécifique du département du Wouri, Paul Atanga Nji ajoute qu'il a « instruit le préfet de créer dans Bonasama, arrondissement de Douala IV, trois chefferies traditionnelles de 3e degré ci-après, Beseke, Mambanda et Nkomba ».

Conformément à ces directives de Paul Atanga Nji, le patron de la région du Littoral, a demandé aux préfets de proposer la création ou l'érection des chefferies de 2^{ème} (équivalent de chef de canton), là où se trouve leur inexistence entre le 1^{er} et le 3^{ème} degré.

Les quatre préfets des départements du Littoral n'ont plus que quelques jours pour fournir la liste des chefferies au gouverneur de la région.